



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de
Montréal-Est du 20 février 2019 à 19 h tenue en la salle du conseil
de l'hôtel de ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu - maire
Madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1
Monsieur le conseiller Yan Major - district 2
Monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3
Monsieur le conseiller John Judd - district 4
Monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5
Madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

Absence (s) :

Sont également présents :

Madame Josée Guy, directrice générale
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.

Le maire, monsieur Robert Coutu, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

2.

Début : 19 h 10 Fin : 19 h 15

ORDRE DU JOUR

3.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 FÉVRIER 2019

201902-014

3.1

Monsieur le conseiller John Judd propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y ajouter le point 12.1, Modification au plan d'effectifs et remplacement de l'annexe A de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est, lequel ordre du jour se lirait comme suit :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

3. ORDRE DU JOUR

3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 février 2019

4. PROCÈS-VERBAL

4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2019

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS

5.1 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale

5.2 Dépôt du rapport annuel 2018 concernant la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes

5.3 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-

2018 - Règlement sur l'administration des finances

6. RAPPORT DES SERVICES

- 6.1 Projet initiation à la natation pour tous les élèves de l'école Saint-Octave - 8 800 \$
- 6.2 Contribution monétaire de 8 486,40 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 219 - 223, avenue Broadway, connu et désigné comme étant le lot 1 252 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 6.3 Participation aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec se tenant du 9 au 11 mai 2019 au Centre des congrès de Québec
- 6.4 Participation au congrès de la Fédération canadienne des municipalités se tenant du 30 mai au 2 juin 2019 à Québec
- 6.5 Entente relative au versement par 9346-5508 QUÉBEC INC. à la Ville de Montréal-Est d'une redevance annuelle en compensation de l'absence de l'érection du siège social du Groupe Laganière sur les lots numéro 5 958 314 et 1 251 075

7. RÈGLEMENT

- 7.1 Avis de motion - Règlement décrétant divers travaux municipaux
- 7.2 Dépôt du projet de règlement décrétant divers travaux municipaux
- 7.3 Avis de motion - règlement modifiant le règlement 33-2013 - *Règlement sur la circulation et le stationnement* afin de modifier le sens de certaines voies de circulation
- 7.4 Adoption - règlement 58-2016-4 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* et ses amendements afin d'établir le coefficient d'emprise au sol minimal pour la zone I.24 à 0
- 7.5 Dépôt du projet de règlement modifiant le règlement 33-2013 - *Règlement sur la circulation et le stationnement* - afin de modifier le sens de certaines voies de circulation
- 7.6 Avis de motion - Règlement décrétant les travaux de reconstruction et réaménagement urbain d'une partie des avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant de 12 470 000 \$
- 7.7 Dépôt du projet de Règlement XX-2019 - *Règlement décrétant les travaux de reconstruction et réaménagement urbain d'une partie des avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant de 12 470 000 \$*

8. CONTRAT

- 8.1 Contrat pour le projet TP-ST 2019-04AM - Fourniture de mélange bitumineux- 58 000 \$ incluant les taxes

9. PERSONNEL

- 9.1 Entériner l'embauche de monsieur Sylvain Villeneuve au poste de contremaître à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, pour une période de 6 mois à compter du 7 février 2019

10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

- 10.1 Don de 200 \$ à l'école secondaire Daniel-Johnson dans le cadre du Gala méritas de fin d'année
- 10.2 Don de 250 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques pour un souper spaghetti
- 10.3 Don de 250 \$ aux Filles d'Isabelle Cercle Jean XXIII pour la célébration de leur 60 ans d'existence
- 10.4 Don de 500 \$ au Relais du bout pour la participation de la Ville de Montréal-Est à la Fête Famille ME/PAT 2019

11. DIVERS

- 11.1 Aucun

12. AFFAIRE NOUVELLE

- 12.1 Modification au plan d'effectifs et remplacement de l'annexe A de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est

13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par monsieur le conseiller Yan Major.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 février 2019 tel qu'amendé pour y ajouter le point 12.1, Modification au plan d'effectifs et remplacement de l'annexe A de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL 4.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2019
201902-015 4.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DE DOCUMENTS 5.

DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre II du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances*.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2018 CONCERNANT LA GESTION CONTRACTUELLE CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 573.3.1.2 DE LA LOI SUR LES CITÉS ET VILLES
5.2

La directrice générale dépose le rapport annuel 2018 concernant la gestion contractuelle conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES
5.3

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 2019-02-14.

RAPPORT DES SERVICES 6.

PROJET INITIATION À LA NATATION POUR TOUS LES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE - 8 800 \$
201902-016 6.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est a à cœur la sécurité et la santé physique des enfants montréalais.

Considérant que l'activité physique est reconnue comme facteur important pour faciliter la persévérance scolaire.

Considérant que les membres du conseil municipal de Montréal-Est souhaitent souligner leur appui aux actions en lien avec la persévérance scolaire dans le cadre des Journées de la persévérance scolaire.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'affecter la somme de 8 800 \$ provenant du surplus non affecté pour le projet Initiation à la natation pour tous les enfants de l'école Saint-Octave.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 8 486,40 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 219 - 223, AVENUE BROADWAY, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 252 091 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL

201902-017

6.2

Considérant la recommandation de la direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 252 091 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 8 486,40 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION AUX ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC SE TENANT DU 9 AU 11 MAI 2019 AU CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

201902-018

6.3

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser la participation des personnes suivantes aux Assises de l'Union des municipalités du Québec qui auront lieu du 9 au 11 mai 2019 au Centre des congrès de Québec :

- madame Françoise Lachapelle, conseillère – District 1;
- monsieur John Judd, conseiller – District 4;
- monsieur Robert Coutu, maire.

D'autoriser une dépense maximale de 2 303,65 \$ par participant pour le paiement des frais d'inscription, d'hébergement, de transport, et de restauration, soit une somme maximale de 6 910,95 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PARTICIPATION AU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS SE TENANT DU 30 MAI AU 2 JUIN 2019 À QUÉBEC

201902-019

6.4

Considérant la recommandation de la Direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser la participation de monsieur John Judd, conseiller – District 4, et monsieur Robert Coutu, maire, au congrès de la Fédération canadienne des municipalités se tenant du 30 mai au 2 juin 2019 à Québec.

D'autoriser une dépense maximale de 4 648,70 \$ pour le paiement des frais d'inscription, d'hébergement, de transport, et de restauration pour les deux participants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ENTENTE RELATIVE AU VERSEMENT PAR 9346-5508 QUÉBEC INC. À LA VILLE DE MONTRÉAL-EST D'UNE REDEVANCE ANNUELLE EN COMPENSATION DE L'ABSENCE DE L'ÉRECTION DU SIÈGE SOCIAL DU GROUPE LAGANIÈRE SUR LES LOTS NUMÉRO 5 958 314 ET 1 251 075

201902-020

6.5

Considérant que 9346-5508 QUÉBEC INC. offre à la ville de Montréal-Est une redevance annuelle de 136 670 \$ les deux premières années (2019 et 2020), de 205 006 \$ la troisième année (2021) et que ce dernier montant sera indexé annuellement selon l'IPC de la grande région de Montréal à compter de 2022, en compensation de l'absence de l'érection de son siège social sur les lots 5 958 314 et 1 251 075 tel que présenté dans les documents de référence en mars 2018.

Considérant que sera déduit de la redevance due à la Ville de Montréal-Est, tout revenu généré par l'imposition de la taxe foncière sur la valeur inscrite au rôle d'évaluation foncière pour le ou les bâtiments construits sur l'immeuble connu et désigné comme étant les lots 5 958 314 et 1 251 075 après l'entrée en vigueur du règlement numéro 58-2016-4 – règlement modifiant le règlement 58-2016 – *Règlement de zonage* et ses amendements afin d'établir le coefficient d'emprise au sol minimal pour la zone I.24 à 0.

Considérant que cette entente s'ajoute à celle existante adoptée le 20 septembre 2017 et portant le numéro 201709-222.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'approuver l'entente entre 9346-5508 QUÉBEC INC. et la ville de Montréal-Est relative au versement d'une redevance annuelle en compensation de l'absence de l'érection du siège social du Groupe Laganière sur les lots numéro 5 958 314 et 1 251 075.

D'autoriser le maire et le greffier à signer cette entente au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT

7.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX

201902-021

7.1

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement décrétant divers travaux municipaux.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX MUNICIPAUX

201902-022

7.2

Monsieur le conseiller John Judd dépose le projet de règlement décrétant divers travaux municipaux.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 - RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE MODIFIER LE SENS DE CERTAINES VOIES DE CIRCULATION

201902-023

7.3

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 33-2013 - *Règlement sur la circulation et le stationnement* afin de modifier le sens de certaines voies de circulation.

ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-4 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ÉTABLIR LE COEFFICIENT D'EMPRISE AU SOL MINIMAL POUR LA ZONE I.24 À 0

201902-024

7.4

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-4 - Règlement modifiant le règlement 58-2016 - *Règlement de zonage* et ses amendements afin d'établir le coefficient d'emprise au sol minimal pour la zone I.24 à 0.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013- RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT - AFIN DE MODIFIER LE SENS DE CERTAINES VOIES DE CIRCULATION

201902-025

7.5

Madame la conseillère Anne St-Laurent dépose le projet de règlement modifiant le règlement 33-2013 - *Règlement sur la circulation et le stationnement* - afin de modifier le sens de certaines voies de circulation.

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION ET RÉAMÉNAGEMENT URBAIN D'UNE PARTIE DES AVENUES BROADWAY ET LAURENDEAU ET DE LA RUE VICTORIA ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 12 470 000 \$

201902-026

7.6

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement décrétant les travaux de reconstruction et réaménagement urbain d'une partie des avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant de 12 470 000 \$.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT XX-2019 -RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION ET RÉAMÉNAGEMENT URBAIN D'UNE PARTIE DES AVENUES BROADWAY ET LAURENDEAU ET DE LA RUE VICTORIA ET POURVOYANT AU FINANCEMENT DE CES TRAVAUX PAR UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 12 470 000 \$

201902-027

7.7

Madame la conseillère Anne St-Laurent dépose le projet de règlement XX-2019 - *Règlement décrétant les travaux de reconstruction et réaménagement urbain d'une partie des avenues Broadway et Laurendeau et de la rue Victoria et pourvoyant au financement de ces travaux par un emprunt d'un montant de 12 470 000 \$.*

CONTRAT

8.

CONTRAT POUR LE PROJET TP-ST 2019-04AM - FOURNITURE DE MÉLANGE BITUMINEUX- 58 000 \$ INCLUANT LES TAXES

201902-028

8.1

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TP-ST 2019-04AM - Fourniture de mélange bitumineux.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction des travaux publics et des services techniques d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser une dépense de 58 000 \$ taxes incluses pour le projet TP-ST 2019-04AM.

D'octroyer le contrat à Construction et pavage Portneuf inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PERSONNEL

9.

ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MONSIEUR SYLVAIN VILLENEUVE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, POUR UNE PÉRIODE DE 6 MOIS À COMPTER DU 7 FÉVRIER 2019
201902-029

9.1

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner l'embauche de monsieur Sylvain Villeneuve au poste de contremaître à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, pour une période de 6 mois à compter du 7 février 2019.

D'autoriser les virements budgétaires requis à même les surplus non autrement affectés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS

10.

DON DE 200 \$ À L'ÉCOLE SECONDAIRE DANIEL-JOHNSON DANS LE CADRE DU GALA MÉRITAS DE FIN D'ANNÉE
201902-030

10.1

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner 200 \$ à l'école secondaire Daniel-Johnson dans le cadre du Gala méritas de fin d'année.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 250 \$ À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA SCLÉROSE EN PLAQUES POUR UN SOUPER SPAGHETTI
201902-031

10.2

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 250 \$ à la Société canadienne de la sclérose en plaques pour un souper spaghetti, tout en refusant l'offre de cinq billets gratuits, car cet événement vise à amasser des fonds pour l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 250 \$ AUX FILLES D'ISABELLE CERCLE JEAN XXIII POUR LA CÉLÉBRATION DE LEUR 60 ANS D'EXISTENCE

201902-032

10.3

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De donner 250 \$ aux Filles d'Isabelle Cercle Jean XXIII pour la célébration de leur 60 ans d'existence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DON DE 500 \$ AU RELAIS DU BOUT POUR LA PARTICIPATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST À LA FÊTE FAMILLE ME/PAT 2019

201902-033

10.4

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De donner 500 \$ au Relais du bout pour la participation de la Ville de Montréal-Est à la Fête Famille ME/PAT 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRE NOUVELLE

12.

MODIFICATION AU PLAN D'EFFECTIFS ET REMPLACEMENT DE L'ANNEXE A DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION, DES CONDITIONS ET AVANTAGES DES CADRES DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST

201902-034

12.1

Considérant les recommandations de la direction générale.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De modifier l'annexe A de la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est afin d'y intégrer une échelle salariale pour le poste de directeur adjoint – ressources humaines telle que proposée.

De modifier le plan d'effectifs de la Ville de Montréal-Est à compter du 25 février 2019 de la façon suivante :

- De scinder la Direction des travaux publics et de la gestion du territoire en deux directions, soit : Direction des travaux publics des services techniques et la Direction de la gestion du territoire et environnement.
- De confier la Direction de la gestion du territoire et environnement à monsieur Nicolas Dziasko et de fixer son salaire à l'échelon 1 de l'échelle salariale prévue pour ce poste à la Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est.
- De confier la Direction des travaux publics et des services techniques à monsieur Éric Dancause.
- De confier de façon intérimaire, en l'absence du directeur de la Direction des travaux publics et des services techniques, les responsabilités, tâches et obligations de ce poste rattachées aux services techniques à monsieur Nicolas Dziasko et celles rattachées aux travaux publics à madame Cynthia Marleau.
- De nommer madame Cynthia Marleau à titre de directrice par intérim responsable des travaux publics à la direction des travaux publics et des services techniques et de majorer son salaire annuel actuel de 7 904 \$; madame Marleau bénéficiera des conditions et avantages prévus par la Politique de rémunération, des conditions et

avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est pour les directeurs.

- De remplacer le poste de conseiller en ressources humaines par le poste de directeur adjoint – ressources humaines. De fixer le salaire du directeur adjoint – ressources humaines à l'échelon 2 de son échelle salariale. La période de probation de monsieur Luis Bérubé demeurera la même.
- De confier à la Direction des affaires juridiques et du greffe, pour une période d'essai d'un an, la gestion des ressources humaines pour la Ville de Montréal-Est, de renommer cette direction pour la fin des présentes la Direction des affaires juridiques, des ressources humaines et greffe, et de lui rattacher les fonctions de directeur adjoint – ressources humaines et de technicienne en ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

13.

Début : 19 h 20 Fin : 19 h 55

LEVÉE DE LA SÉANCE

201902-035

14.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance à 19 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Robert Coutu (S)

ROBERT COUTU

Maire

Roch Sergerie (S)

ROCH SERGERIE, avocat

Greffier